



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative
Séance du 30 septembre 2025

Légalement convoqué le 25 septembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2025 à 17 heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025.59	DSP du casino, rapport annuel du délégataire	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.60	DSP de centre équestre, rapport annuel du délégataire	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.61	DSP du bar de la plage, rapport annuel du délégataire	14 voix pour - 1 abstention - adoptée
2025.62	Convention de partenariat entre la commune et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine.	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.63	Délibération modifiant l'acte constitutif de la régie « sanitaires de la plage »	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.64	Signature d'un avenant à la convention financière avec la SNSM	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.65	Subvention complémentaire à la SNSM pour la surveillance de la plage	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.66	Demande de subvention de l'association « Les Cultur'Ailes »	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.68	Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.69	Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.71	Remboursement par le SMBDSGLP de la quote-part financée dans le cadre de l'appel à projet « France vue sur mer » avancée par la Commune de Fort-Mahon-Plage pour la restauration du belvédère, Rue de l'Authie	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.72	Convention avec Territoire Energie pour l'éclairage public de l'avenue de la plage entre la place de Paris et l'esplanade	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2025.73	Budget principal : Souscription d'un emprunt	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 30 septembre 2025 à 20h33.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.